



**Zurich Simon, Rey Alizée, Levrat Marie, Kubski Grégoire, Berset Solange, Mauron Pierre, Moussa Elias, Pythoud-Gaillard Chantal, Savoy Françoise, Hauswirth Urs**

Garantir la sécurité de l’approvisionnement électrique

Cosignataires : 0

Réception au SGC : 25.08.22

Transmission au CE : \*26.08.22

## Dépôt et développement

En raison de différents événements (guerre en Ukraine, sécheresse, panne du parc nucléaire français), la sécurité de l’approvisionnement électrique est menacée à court terme. Cette situation découle du manque d’investissements passés dans des sources d’énergie renouvelable indigène, permettant d’assurer la sécurité de l’approvisionnement dans notre canton et notre pays.

Par le présent mandat, le Conseil d’Etat est chargé :

- > de couvrir de panneaux photovoltaïques les toits et les façades adaptés des bâtiments appartenant à l’Etat et aux entreprises dans lesquelles il détient une majorité des actions ;
- > de mettre à disposition des communes un fonds pour encourager la couverture des toits des bâtiments communaux adaptés ;
- > d’identifier, en commençant par les bâtiments bien situés et dont les toits sont particulièrement indiqués pour la production photovoltaïque (par exemple grands toits industriels, serres), tous les bâtiments privés adaptés non encore couverts ou partiellement couverts et permettant les meilleurs rendements durant les mois d’hiver et de financer leur couverture, dans le cadre d’une convention avec les privés ;
- > d’installer des panneaux photovoltaïques le long des routes cantonales adaptées et de participer au projet de la Confédération visant à équiper de panneaux photovoltaïques les bords d’autoroutes situés sur le territoire cantonal ;
- > de prendre les mesures nécessaires afin de développer la production industrielle de panneaux photovoltaïque dans le canton et d’encourager la formation du personnel nécessaire aux différentes étapes, en collaboration avec les entreprises privées et les institutions de formation.

Ces mesures doivent permettre d’atteindre l’objectif de 1 000 000 kWp jusqu’à fin 2025. Selon des études récentes, le potentiel total du photovoltaïque dans le canton atteint 2 682 692 kWp<sup>1</sup>. En installant une telle puissance, la moitié de la consommation électrique actuelle du canton pourrait être sécurisée.

Le Conseil d’Etat règle la mise en œuvre des mesures en collaboration avec les entreprises électriques actives dans le canton. Il identifie notamment les instruments pertinents pour la couverture des toits privés, par exemple par le biais de conventions portant sur la location d’un toit et/ou par des cautionnements<sup>2</sup>.

---

\*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d’Etat (5 mois).

<sup>1</sup> <https://www.wwf.ch/fr/medias/retard-de-262-ans-en-matiere-de-potentiel-solaire>

<sup>2</sup> Cf. p.ex. <https://www.swissolar.ch/fr/pour-professionnels/informations-professionnelles-actuelles/location-des-toits-et-contrats/>